

(Traduction)

RÉPRÉSENTANT AU COMMERCE DES ÉTATS-UNIS
Bureau exécutif du Président
Washington, D.C. 20506

Le 20 mars 1997

Son Excellence Monsieur Herminio Blanco Mendoza
Secrétaire au Commerce et au Développement industriel
Alfonso Reyes 30, Piso 10
Col. Hipodromo de la Condesa
06179 Mexico D.F.
Mexico

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de confirmer l'entente dont le texte est annexé à la présente lettre et qui est intervenue entre les délégations du Canada, des États-Unis du Mexique et des États-Unis d'Amérique au sein du Groupe de travail sur les règles d'origine, établi conformément à l'article 513 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ci-après dénommé ALENA) afin d'apporter certaines rectifications techniques à l'annexe 401 de l'ALENA. Ces rectifications ne constituent pas des changements substantiels et ont pour seul objet d'assurer la concordance entre l'annexe 401 et les lois tarifaires des Parties.

Je confirme que la présente lettre et son annexe, votre lettre, ainsi que votre lettre au ministre Eggleton et sa lettre de confirmation en réponse, constituent un accord entre les trois gouvernements. Je confirme en outre que cette entente entrera en vigueur le 15 avril 1997, après l'échange de notifications écrites attestant l'accomplissement des formalités juridiques applicables par chacune des Parties.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma très haute considération.

(Signé)
Charlene Barshefsky